

# Débats publics et révision 2018 des lois relatives à la bioéthique.

Novembre 2017

Pr Roger GIL

Directeur de l'Espace de Réflexion Ethique Poitou-Charentes

Il est maintenant acquis que la législation relative à la bioéthique fera l'objet d'une révision législative dans le courant du second semestre 2018. Sur quels sujets portera cette révision législative ? Toutes les possibilités sont ouvertes. Lors de la campagne électorale, le président de la République avait déclaré<sup>1</sup> qu'il était favorable à l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) pour les femmes seules et les couples de femmes mais qu'il souhaitait attendre l'avis du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) « afin d'assurer dans la société un vrai débat, pacifié et argumenté ». Par contre il se déclarait hostile à la Gestation pour Autrui (GPA) responsable « au niveau mondial de trafics et de marchandisation des femmes ». Le CCNE a rendu un avis favorable à l'extension des indications de la PMA à toutes les femmes à la majorité de ses membres le 15 juin 2017<sup>2</sup>. Il confirmait aussi que la GPA n'était pas acceptable. De cet accord entre les propositions du candidat et l'avis du CCNE, certains membres du gouvernement avaient cru pouvoir annoncer que cet engagement de campagne serait tenu<sup>3</sup>. C'était aller un peu vite en besogne. En effet la loi relative à la bioéthique prévoit des débats publics avant toute modification. Et le président Macron dans son interview télévisé du 15 octobre précisait que s'il était favorable à titre personnel à l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, il estimait que « Le politique ne doit pas imposer un choix en brutalisant les consciences ». Les propositions législatives ne seront faites qu'après le rapport que fera le CCNE à l'issue de débats publics. Effectivement Le CCNE coordonnera des débats publics qui seront organisés durant le premier trimestre de l'année 2018. L'organisation de ces débats sera confiée aux Espaces régionaux de réflexion éthique. Les sujets débattus ne concerneront pas que la PMA. Leur liste et leur répartition régionale sera arrêtée prochainement en concertation entre le CCNE et les Espaces régionaux de réflexion éthique. Le CCNE s'entourera d'un comité de coordination qui outre un représentant des Espaces régionaux d'éthique associera d'autres structures comme les comités éthiques des grandes institutions de recherche et l'Académie de médecine qui s'est d'ailleurs exprimée sur les indications sociétales de la PMA<sup>4</sup> sans que sa position ne soit strictement celle du CCNE. Les débats sont ainsi essentiels à la vitalité de la réflexion éthique et à la pertinence sociétale de l'anthropologie dont elle témoigne à condition qu'à côté des « sages », les citoyens soient aussi impliqués et entendus. A priori aucun sujet intéressant la bioéthique n'est exclu même si

---

<sup>1</sup> « Nous sommes favorables à l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) pour les femmes seules et les couples de femmes. Il n'y a pas de justification juridique pour que la PMA ne leur soit pas ouverte. Pour avancer de façon pédagogique, nous souhaitons attendre l'avis du Comité consultatif national d'éthique (CCNE), afin d'assurer dans la société un vrai débat, pacifié et argumenté. Nous assurerons la participation de la France à une initiative internationale pour lutter contre les trafics et la marchandisation des femmes liés au développement de la GPA dans le monde. Une telle démarche est d'ores et déjà en préparation à la Convention de la Haye, sur le modèle de ce que cette Convention a réalisé en matière d'adoption internationale pour lutter contre les trafics d'enfants ». Site de campagne. 2 mars 2017. <http://www.lemonde.fr/programmes/familles/la-procreation-medicalement-assistee-pma>

<sup>2</sup> CCNE. Avis n° 126 ; 15 juin 2017. <http://www.ccne-ethique.fr>

<sup>3</sup> <http://www.lemonde.fr/programmes/familles/la-procreation-medicalement-assistee-pma>: Madame Schiappa, secrétaire d'Etat à l'égalité des femmes et des hommes, déclarait sur RMC6BFMTV dès le 12 septembre que « Cet engagement de campagne » d'Emmanuel Macron sera « tenu »... « En termes de calendrier, nous serons sur l'année qui arrive, 2018, probablement avec les révisions de la loi bioéthique.

<sup>4</sup> Académie nationale de médecine. Rapport. La conservation des ovocytes. [www.academie-medecine.fr](http://www.academie-medecine.fr).

l'orientation donnée par les débats pourrait être de proposer l'absence de modification de telle ou telle loi. Ainsi en est-il par exemple de la loi sur la fin de vie du 2 février 2016 qui avait rendu opposables les directives anticipées et qui avait reconnu le droit pour les malades dont le pronostic vital est engagé à court terme et en vue d'éviter toute souffrance, de demander une sédation profonde et prolongée sur son décès. Faut-il déjà envisager des modifications et lesquelles ou est-il plutôt souhaitable d'évaluer d'abord les pratiques que cette loi très récente aura suscitées ?

L'espace éthique de Nouvelle Aquitaine, sur ses trois sites de Bordeaux, Limoges et Poitiers animera des débats comme les autres espaces éthiques régionaux. Il s'agit ainsi de développer une éthique des citoyens de tous âges, invités à prendre part explicitement aux débats concernant des sujets sociétaux avant que le législateur ne s'en empare. C'est en effet au quotidien présent de la vie que l'éthique doit d'abord se penser.